

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 23/08/2022

LANCEMENT DES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS D'OFFICIER ET DE COMMISSAIRE DE POLICE (SESSION 2023)

Depuis le **22 août**, **les inscriptions aux concours d'officier et de commissaire de police sont ouvertes pour la session 2023**. Les titulaires d'un bac+3 ou d'un master 2 sont invités à rejoindre les rangs de la police nationale. **400 postes d'officiers et 70 postes de commissaire de police sont offerts pour la rentrée 2023**. Avec 3188 inscrits pour le concours externe d'officier 2022, et 1213 pour celui de commissaire, chaque année, de plus en plus de candidats postulent sur ces postes très sélectifs.

Pour le concours externe d'officier de police, les inscriptions se clôturent le 17 octobre 2022. Pour être retenu au concours et suivre à partir de septembre 2023 la formation initiale rémunérée de **18 mois à l'École nationale supérieure de police à Cannes-Ecluses (77), alternant école et stage en police**, il est nécessaire **de réussir les trois phases de sélection**. Elles comprennent une phase d'admissibilité, durant laquelle les candidats devront composer sur des épreuves de culture générale, de résolution de cas pratique, de droit pénal et procédure pénale, et d'un questionnaire. S'en suit une phase de pré-admission, durant laquelle les admissibles devront concourir sur un parcours d'habileté motrice et un test d'endurance cardio-respiratoire. La dernière phase se compose enfin des différents oraux et mises en situations professionnelles.

Pour le concours externe de commissaire de police, les inscriptions s'étendent jusqu'au 2 novembre 2022. Pour être retenu au concours et suivre à partir de septembre 2023 la formation initiale rémunérée de **22 mois à l'École nationale supérieure de police à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (69), alternant école et stage en services de police**, il est également nécessaire de réussir les trois phases de sélection. S'ajoutent néanmoins à celles-ci quelques épreuves supplémentaires telles qu'une composition en droit public, ainsi que des oraux additionnels.

Durant ces concours, **les candidats devront montrer leur motivation à vouloir entrer dans l'institution Police nationale, leurs capacités physiques et mentales nécessaires au métier de la sécurité, et leur adhésion aux valeurs qui animent aujourd'hui les policiers** (comme le sens du service public, le dépassement de soi, la passion commune de la recherche de vérité, la cohésion et l'esprit d'équipe, et l'attachement à une police civile et républicaine).

Depuis l'année dernière, un **concours externe spécial de commissaire de police a ouvert**. Il permet aux candidats ayant suivis des classes préparatoires et étant ou ayant été boursiers au cours de leur scolarité, de concourir pour un nombre de places limité parmi les postes offerts. L'arrêté du 24 mars 2021 fixe la liste des classes préparatoires pouvant bénéficier du dispositif. **Cette nouvelle voie d'accès s'inscrit dans une volonté d'ouverture du métier et la promotion de l'égalité des chances d'accès aux plus hauts postes de la police nationale**.

Les citoyens intéressés peuvent s'inscrire et/ou bénéficier de davantage de renseignements sur le site internet www.devenirpolicier.fr ou par le biais de la plateforme Objectif police, sur laquelle des policiers répondent à vos questions.